



No de résolution
ou d'annotation

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

PROVINCE DE QUÉBEC

Scott

Beauce-Nord

Le 16 mars 2023

Procès-verbal de la cent-quarante-huitième rencontre du conseil d'administration du COBARIC qui s'est tenue le 16 mars 2023.

Les membres votants suivants étaient présents :

*M. Francis Fleury-Cliche
M. Éric Cliche
M. Robert Mercier
Mme Danièle Provencher
M. Pierre Dumas
M. Denis Dion*

*M. Gilles Paquet
M. Jean Cliche
M. Luc Proulx
M. Daniel Samson
Mme Jenny Lehoux
Mme Chantal Bouchard*

Les membres votants suivants étaient absents :

*M. Serge Côté
M. Gérald Grenier
M. Olivier Dumais
M. François Veilleux*

*M. Fernando Couture
M. Jonathan Lasnier
M. Yvan Paré
M. Daniel Giguère*

Étaient également présentes : Madame Véronique Brochu, directrice générale, ainsi que Mme Marine Gaumer, responsable des communications, Mme Émilie Sirois, Chargée de projets en communications et Mme Pauline Marquer, coordonnatrice des mandats et du PDE, pour le point 6.

1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

L'assemblée est ouverte à 19h07 en présence de 12 administrateurs. Le quorum est atteint.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Un projet d'ordre du jour a été remis par courriel, lors de l'avis de convocation. Le varia demeure ouvert. Aucun membre ne déclare de conflits d'intérêts.

Résolution CA148/16032023/001

*Il est proposé par Monsieur Denis Dion
appuyé par Monsieur Robert Mercier
et résolu à l'unanimité*

D'ADOPTER l'ordre du jour avec dispense de lecture.

3. Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la 147^e rencontre du CA du 16 février 2023 (doc. 3)

Le président faire remarquer qu'il n'y avait pas quorum lors de cette rencontre. Les membres sont en accord avec les décisions prises lors de cette réunion. Le président effectue un suivi concernant la lettre qui a été transmise à la MRC des Etchemins concernant la demande d'un.e délégué.e.

Résolution CA148/16032023/002

*Il est proposé par Monsieur Daniel Samson
appuyé par Monsieur Éric Cliche
et résolu à l'unanimité*

D'ADOPTER le compte-rendu de la 147^e rencontre du conseil d'administration qui a eu lieu le 16 février 2023.



No de résolution
ou d'annotation

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

4. Adoption de l'annexe A pour 2023-2024 (échelle salariale)

Sous recommandation du comité exécutif, le conseil d'administration adopte la hausse conformément à l'IPC 2022 (6,3%).

Résolution CA148/16032023/003

*Il est proposé par Monsieur Robert Mercier
appuyé par Madame Danièle Provencher
et résolu à l'unanimité*

D'ADOPTER l'annexe A échelle salariale pour 2023-2024.

5. Voie de contournement de Lac-Mégantic (Fédération de l'UPA de l'Estrie)

Monsieur Francis Fleury-Cliche exprime la demande de la Fédération de l'UPA de l'Estrie que le COBARIC s'implique dans le dossier de la voie de contournement de Lac-Mégantic. Considérant que le projet tel qu'analysé par le BAPE est maintenant différent du projet initial, notamment au niveau de la largeur et profondeur de la tranchée, et au niveau des impacts possibles sur l'eau (tête du bassin versant de la rivière Chaudière), il est demandé au COBARIC de soutenir l'analyse du dossier. Les membres discutent du point, notamment au niveau de la disponibilité des ressources humaines et financières au COBARIC. Également, il est mentionné que le COBARIC devrait plus agir en chien de garde et non pas en remettant en question les décisions des différents paliers de gouvernement dans ce dossier, soit en travaillant à l'analyse de ce dossier. Les membres sont sensibles à la Voie de contournement de Lac-Mégantic et respecte totalement le point de vue de la Fédération de l'UPA de l'Estrie. Toutefois, il est mentionné que le COBARIC n'a pas le mandat de réaliser un tel travail et qu'il n'a pas les moyens financiers ni techniques.

Résolution CA148/16032023/004

*Il est proposé par les membres
et résolu par décision majoritaire avec dissension de M. Francis Fleury-Cliche*

DE TRANSMETTRE une lettre détaillant le refus du COBARIC de s'engager dans le dossier de la voie de contournement de Lac-Mégantic à la Fédération de l'UPA de l'Estrie représentée ici par M. Francis Fleury-Cliche et aux municipalités de Frontenac, Lac-Mégantic et Nantes.

6. PDE

6.1 Établir une vision de la stratégie de mobilisation

Mme Pauline Marquer anime l'atelier de la vision de la stratégie de mobilisation. Le compte-rendu de l'activité de la vision a été rédigé et transmis aux membres. Il sera soumis pour approbation à la prochaine rencontre du conseil d'administration. L'énoncé de vision sera à approuver également au prochain CA. Les membres ont bien apprécié l'activité tant en présentiel qu'à distance.

7. Varia

Aucun varia.

8. Levée de l'assemblée

La levée de l'assemblée est donnée à 21h32.



No de résolution
ou d'annotation

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE BASSIN
DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

Résolution CA148/16032023/005

*Il est proposé par M. Denis Dion et résolu à l'unanimité
DE LEVER l'assemblée.*

*M. Luc Proulx
Président par intérim*

*Mme Véronique Brochu
Secrétaire*